



# REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **80** - Août 2013

**M**  
**A**  
**S**  
**O**  
**C**  
**R**  
**S**  
**P**  
**O**  
**R**  
**E**  
**M**  
**A**  
**P**  
**E**

**100ème**  
**Fête**  
**du**  
**Village**

Buvette toute la journée

*A partir de 22h,  
Spectacle  
pyrotechnique*

De 15h à 19h,  
Accro-branches,  
**Kapla,**  
**Mur de grimpe,**  
structures gonflables

**7** septembre

Dès 20 h Restauration

Dans l'après-midi,  
Animations autour de la Chine

*Dès 20h30,  
Soirée dansante  
Version Originale*

## À LIRE

Le Mot du Maire	2
Infos pratiques	2
Permanences des élus	2
A propos	3
Le carnet	5
Déclarations préalables	6
Comptes-rendus succincts des Conseils Municipaux	7
La vie de la commune	8



# LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

**Merci de partager mes préoccupations et celles du Conseil Municipal.**

**Pressions multiples sur les ressources financières locales.**

- Confronté aux difficultés économiques que nous connaissons tous, l'État a décidé de réduire ses dotations de fonctionnement aux communes. Nos concitoyens sont-ils prêts à une réduction des services actuels offerts à la population ?

- Une autre baisse de ressources vient d'un prélèvement de fonds aux communes considérées comme « riches » au bénéfice des communes « pauvres ». Dans les éléments de calcul figurent le revenu moyen par habitant (jugé confortable en ce qui nous concerne) et la pression fiscale communale (considérée comme peu élevée). Si le prélèvement était pour notre commune de 18 000 euros en 2012, il est de 48 000 euros en 2013 et il est annoncé à hauteur de 80 000 euros en 2014.

La recette communale provenant des impôts locaux va ainsi être amputée de 10%, ce qui est énorme, et va affecter la diminution des services offerts ou l'augmentation des impôts.

Qui est prêt à ce dilemme ?

- La situation s'aggrave singulièrement avec une importante modification dans le calcul des subventions accordées par la Région pour les investissements. Si le montant de la subvention était jusque là de 35%, il est réduit à 15% et accompagné d'un mécanisme de bonus-malus complexe. Un des critères correctifs principaux est le nombre de logements sociaux. Nos dossiers déposés l'an dernier concernent trois projets (centre de loisirs, CASA et MJP) pour une enveloppe de 2 700 000 euros; ils n'ont pas encore été étudiés et, s'ils le sont, ce sera avec les nouveaux critères : peut-être pouvons-nous espérer... 130 000 euros de subvention alors que nous attendions 950 000 euros : nous étions en mesure de financer ces investissements, mais ce n'est plus le cas. Ces projets sont cependant nécessaires devant l'objectif d'augmen-

tation du nombre de logements en région parisienne. Notre bourg fait en effet partie de la zone « Ile de France 2030 » avec les fortes contraintes d'habitat qui l'accompagnent.

Les logements en cours de construction nous donneraient un « bonus » nous permettant d'espérer 650 000 euros de subvention régionale au titre de 2014. C'est dans ce but que nous avons repris nos dossiers pour les représenter l'an prochain, afin de bénéficier de conditions plus favorables. Mais les travaux nécessaires sont encore repoussés.

**Incertitudes pour la réforme des rythmes scolaires**

C'est un sujet compliqué à mettre en œuvre, compte tenu des nombreux partenaires concernés : les enfants, parents, professeurs et animateurs, les associations sportives ou culturelles, sans oublier la prise en charge matérielle par la commune.

- Une concertation va être organisée avant la fin 2013 pour analyser les enjeux et établir un projet éducatif satisfaisant. En ce qui concerne le choix du mercredi ou du samedi, l'idéal serait que cela puisse être établi en concertation avec les communes voisines.

- Reste la question épineuse du financement. Le temps supplémentaire de présence des enfants n'est pas un temps scolaire et n'entre pas dans les obligations communales. La logique voudrait qu'une participation soit demandée aux familles comme pour toute activité périscolaire. Mais par ailleurs, les familles sont déjà visées par les baisses d'allocations familiales et par une réforme des quotients familiaux. Grand dilemme : pénaliser encore les familles ou amputer les finances communales déjà mises à mal. Comment notre collectivité, semi-rurale, moins dotée, peut-elle mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires de manière identique aux villes ?

**Aménagement de l'espace et protection du patrimoine**

- Nous allons aussi modifier notre protection architecturale appelée ZPPAUP (zone de protection architecturale urbaine et paysager), et la transformer en AVAP (Mise en valeur de l'architecture et du paysage) pour intégrer les données propres au développement durable de la loi dite « Grenelle 2 ». Ce sera une simple évolution nécessaire et la consultation de la population se fera en particulier autour d'ateliers le samedi 12 octobre. Nous en attendons un effort important vers le développement des énergies renouvelables, et leur intégration aux projets d'urbanismes locaux.

- Un deuxième axe d'action vers la protection de la planète et le bien-être des habitants est notre adhésion au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Une première étape, et nous avons bon espoir de devenir rapidement « ville porte » du parc, ce qui nous incitera encore davantage à préserver notre territoire et à participer aux activités du parc dès la fin de l'année 2013.

- Un troisième axe est de permettre des déplacements internes « sans voiture » : liaisons piétonnes, pistes cyclables. Deux liaisons piétonnes sont à l'étude pour une mise en place rapide.

**C'est la rentrée !**

La rentrée scolaire 2013/2014 nous rappelle le déroulé de nos activités annuelles. Au début septembre, lors du forum des associations, vous pourrez vous inscrire pour les services proposés et qui vont cadencer la vie des familles durant l'année à venir.

La fête du village et le feu d'artifice du 7 septembre seront une belle occasion d'aborder le premier trimestre scolaire ensemble sous le signe de la bonne humeur.

**Bonne rentrée à tous**



# A PROPOS

## AVAP

(Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

### DISCUTONS-EN !

#### Modification de l'outil de reconnaissance patrimoniale de notre territoire

Nous, les habitants de la commune de Neauphle-le-Château, avons la chance de vivre sur un territoire communal qui porte les marques de l'Histoire...

Même s'il est, en fait, le plus petit du département, il comporte des rues, des sites, des bâtiments qui lui composent un patrimoine attachant, original, riche, à préserver à tout prix.

La ZPPAUP, qui avait ce rôle, a été adoptée dans les Yvelines par huit communes, dont notre ville. Sous l'impulsion d'une loi issue du « GRENELLE DEUX », ces zones de protection vont évoluer pour tenir compte des objectifs de développement durable, liés à la question de l'énergie. D'ici 2015, et précisément avant le 14 Juillet de cette année future, nous devons définir une nouvelle Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine dont nous parlerons désormais sous l'acronyme d'AVAP.

La loi qui l'a instituée impose de concerter les citoyens concernés.

La Commune de Neauphle-le-Château, dépassant cette obligation, nous invite, nous les Neauphléens, le samedi 12 octobre à participer à deux ateliers qui lanceront les réflexions initiales :

□ le premier au matin, sera centré sur le développement durable et les conséquences sur l'aspect des constructions,

□ le second, dans l'après-midi, s'attachera plus particulièrement à la conservation et à l'amélioration du patrimoine qui subit évidemment, constamment, l'évolution des techniques et des codes esthétiques.

Ces ateliers seront le point de départ d'une large consultation. Bien d'autres débats et échanges suivront pour aboutir enfin à une série de règles et de prescriptions que le bon goût tout autant que le bon sens, auront approuvées au sein de la population.

Plus qu'une simple concertation, la construction de l'AVAP est une chance pour chacun et donc pour tous de définir à Neauphle-le-Château un avenir prometteur qui se souviendra de son passé.

**Venez nombreux.**



## INFOS PRATIQUES

### ► Horaires d'ouverture de la Mairie :

**Du 11 juillet au 31 août 2013 :**

**lundi, mardi et vendredi, de 9h à 12h - mercredi et jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h. Fermeture les samedis 27 juillet et 31 août 2013.**

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
- Mardi de 9h à 12h,
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
- Dernier samedi du mois de 9h à 12 h.

**Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

► **Adresse :** 2 place aux Herbes - BP1 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU

► **Téléphone :** 01 34 91 00 74

► **Télécopieur :** 01 34 89 57 20

► **Courriel :** mairie@neauphle-le-chateau.com

► **Site Web :** www.neauphle-le-chateau.com

## PERMANENCES DES ÉLUS

► **MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ**  
Bernard JOPPIN

Sur rendez-vous

► **FINANCES - COMMUNICATION INTERNE**

Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► **FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/ COMITÉ DES FÊTES**

Philippe Leblond - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► **TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES**

Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► **ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE**

Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► **URBANISME**

Bernard JOPPIN - Maire

Sur rendez-vous

► **COMMUNICATION**

Alain JUND - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

## ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL

Raphaëlle Fremaux et Alain Jund

Notre Contrat Enfance Jeunesse a déjà 4 ans.

Depuis 2009, dans un effort régulier et constant, la municipalité a considérablement renforcé les moyens dédiés à l'enfance et jeunesse pour répondre au Projet Educatif issu de la réflexion des élus municipaux autour de ces 7 axes essentiels :

- Développer le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant,
- Considérer chaque individu à part entière,
- Amener progressivement à l'apprentissage de la responsabilité,
- Acquérir les fondements de la vie en collectivité avec le respect d'autrui,
- Transmission des valeurs républicaines et démocratiques,
- Permettre les apprentissages par le biais de l'éducation,
- Permettre à l'enfant de vivre des moments non contraints.

L'engagement réciproque de cofinancement signé entre la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et la commune (Contrat Enfance Jeunesse), arrivé à échéance le 31 décembre 2012, a été un partenaire essentiel pour développer tant sur le plan qualitatif que

quantitatif, les modes d'accueil ou de loisirs des enfants et des jeunes sur la commune.

Après bilan et analyse du plan d'activités 2008/2012, celui-ci est reconduit pour 4 ans dans les perspectives de développement des loisirs des jeunes de 11/17 ans.

Pour renforcer ce programme de formation et de développement, la municipalité vient d'investir dans l'achat d'un minibus 9 places pour le centre de loisirs. Un atout supplémentaire pour faciliter les sorties culturelles et pédagogiques par petits groupes, mieux adaptées à l'âge des enfants.

## LES TRAVAUX DE VOIRIE, ÉTÉ 2013

**Les dates exactes vous seront précisées au fur et à mesure de leur avancement.**

- Un tapis d'enrobé rue Saint Nicolas entre la rue des Soupirs et la rue d'Orbec,
- Idem rue du Vieux Château (en partenariat avec Villiers),
- idem rue du Vieux Moulin,
- Y compris les trottoirs rue de Châtron,
- Sente du Vivier,
- Chemin des Ecartis,
- Nous allons aussi aménager une allée au milieu du nouveau cimetière, toujours pendant la même période.

## AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE

**Ouvrir le parc de la Mairie, c'est permettre la découverte de la vallée vers l'ouest, recréer le lien entre l'église et la mairie, effacer «les coupures visuelles» et créer un ensemble courbe et harmonieux se rapprochant d'une composition naturelle.**

Le projet est de libérer véritablement l'espace vers le passé de la butte médiévale à l'ouest. L'ensemble permettant de tisser un lien avec l'environnement du 21<sup>e</sup> siècle, en respectant les formes de la nature par l'intégration du végétal et du minéral.

Les travaux, qui débiteront à l'automne, vont permettre d'ouvrir ce lieu au public, et mettront en conformité la facilité de son accessibilité aux personnes à mobilité réduite...

Des informations seront visibles en mairie.



## LA RÉSERVE DE SÉCURITÉ CIVILE À L'HONNEUR SUR « LE PARISIEN ».

*« Des réservistes civils prêts à intervenir en cas de crise : grâce à ses efforts pour la protection des personnes, Neauphle-le-Château est l'une des rares villes de France labellisée « pavillon orange ».*

*Ils étaient prêts à intervenir. Ce mardi matin, les dix-huit bénévoles de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) de Neauphle-le-Château s'attendaient à recevoir un message d'alerte afin d'aider d'éventuels naufragés de la neige. S'il n'en a rien été, la situation n'ayant pas dégénéré comme en Normandie, ce fut cependant un cas d'école pour cette réserve, laquelle a valu à la commune d'être labellisée Pavillon orange.*

*Celui-ci flotte d'ailleurs depuis peu devant la mairie, intriguant les passants. « C'est en rapport avec l'écologie? », s'interroge ainsi l'un d'eux. Ce drapeau représente en fait le label décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC), aux communes répondant à ses critères en termes de sauvegarde et de protection des populations face aux risques et menaces majeures.*

*A ce jour, trente villes de France sont concernées, mais Neauphle-le-Château est la seule commune du département à en bénéficier. A l'origine de la demande de labellisation, Daniel Schaefer, conseiller municipal chargé de la défense et de la sécurité civile. « Nous avions déjà instauré un plan communal de sauvegarde (PCS) en 2007, relate l'intéressé, cela a impliqué trois ans plus tard la création d'une réserve communale composée de personnes prêtes à réagir en cas de problème. » Ces « réservistes », s'engagent ainsi à servir les habitants, 3000 à Neauphle, dans des cas extrêmes de tempête, d'incendie, de grand froid ou, à l'inverse, de canicule, entre autres; bref, « à soutenir les personnes qui pourraient être fragilisées », poursuit-il. « Nous avons par exemple appelé cette réserve il y a un an afin qu'elle participe à une battue pour rechercher une personne disparue », rappelle l' élu.*

*Retraités ou actifs, chaque habitant volontaire pour ce service doit procéder à un acte de renouvellement de son engagement au bout d'un an. « Il n'y a rien d'obligatoire, cela doit rester un geste naturel, estime le conseiller municipal, c'est aussi une manière pour les gens de se parler, de montrer une solidarité ». Le Haut Comité français pour la défense civile a ainsi accordé trois étoiles, en plus du label, à la commune, qui devrait recevoir la quatrième d'ici à trois ans afin de récompenser la poursuite de ses efforts. Neauphle devrait bientôt appliquer également sa « marque » orange sur ses panneaux d'entrée de ville. « Et l'intérêt est de faire tâche d'huile, que nos voisins s'y intéressent aussi, » conclut-il.*

**Publié par Laurent Mansart**

**le 15.03.2013**

Le travail de la réserve de sécurité civile s'est poursuivi avec la réunion du 25 mai, et à la suite d'une présentation de rappel de l'activité, l'équipe a décidé les actions ainsi résumées:

- Le guide Réserviste a été mis à jour (réservistes par quartiers de NLC, organisation).
- L'opération « fortes chaleurs » est reprise pour l'été 2013. Chaque réserviste aura une liste de personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide par quartier. (si le climat l'exige)
- Le logo de la réserve a été validé.
- Le portail DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera affiné et inséré dans le PCS, en tenant compte des spécificités locales.
- Quelques précisions seront apportées sur le suivi du Pavillon Orange avec Monsieur le Maire.

Et prochaine réunion en septembre avec la participation de l'équipe au Forum des Associations.

## LE CARNET

### NAISSANCES

- Lucie Marie Brigitte MOTTE, née le 10 avril 2013 à Versailles (Yvelines),
- Germain Vinh COSSAIS, né le 1<sup>er</sup> mai 2013 à Trappes (Yvelines),
- Enora Denyse Simone PANET, née le 12 mai 2013 à Poissy (Yvelines)
- Camille Jean-Claude Philippe GUIGNON, née le 14 mai 2013 à Poissy (Yvelines)
- Sloan Jacques Michel BETHUNE LENGRAND, né le 24 mai 2013 à Rambouillet (Yvelines)
- Anna Luca LEONARDI, née le 7 juin 2013 à Versailles (Yvelines)
- Lola RODRIGUES, née le 9 juin 2013 à Dreux (Eure-et-Loir)
- Mattéo BOUCHAUT, née le 17 juin 2013 à Trappes (Yvelines)
- Marius MAZEL né le 24 juin 2013 à Rambouillet (Yvelines)

### MARIAGES

- Steeve William DUPLEIX et Charlotte Juliette Michel ARON – Mariage célébré le 25 mai 2013
- Fabrice KNOCKAERT et Magalie Marie-Pierre NOTO – Mariage célébré le 1<sup>er</sup> juin 2013
- Mikael LE LAY et Annaïck CADALEN – Mariage célébré le 8 juin 2013
- Julien Marcel Claude DREYFUS et Morgane JOLU – Mariage célébré le 22 juin 2013
- Richard Bernard CHAILLEUX et Beata Barbara DZIEMBAJ – Mariage célébré le 29 juin 2013.

### DÉCÈS & TRANSCRIPTION

- André PIERRE né le 13 mai 1945 à Aurillac (Cantal) – Décédé le 10 avril 2013 à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement (Paris)
- Chantal Hélène COQUART, épouse DENOYELLE, née le 18 mai 1951 à Barlin (Pas-de-Calais) – Décédée le 24 avril 2013 à Le Port-Marly (Yvelines)
- Pierrette Annick Henriette HUOT, épouse MARGELIN, née le 7 mars 1953 à Montfort-l'Amaury (Yvelines) – Décédée le 21 mai 2013 à La Verrière (Yvelines).

## MISE AU POINT CONCERNANT LES SANGLIERS

JP. Pellet

**Depuis quelques années, les sangliers ont fait leur apparition à Neauphle-le-Château, se manifestant en particulier par des fouilles dans les pelouses et jardins. Ce phénomène nouveau dans notre commune n'est pas étonnant quand on sait que cette espèce a pratiquement triplé ses effectifs en dix ans.**

Les raisons de cette explosion sont moins faciles qu'il n'y paraît à expliquer. On invoque souvent la fertilité de l'espèce et les cultures extensives. Mais ces deux éléments ne datent pas d'hier... Laissons les tentatives de réponse aux spécialistes et voyons surtout les questions que se posent nos administrés en général : que fait la commune ? Comment protéger sa pelouse ? Les sangliers peuvent-ils être dangereux pour l'homme ?

Chaque fois que nous sommes informés de dégâts, le lieutenant de louveterie est avisé. Celui-ci collecte les informations, les analyse et décide de battues administratives (qui sont à distinguer des battues organisées dans le cadre de la chasse). La principale difficulté consiste à repérer l'endroit où se cachent les animaux durant le jour, cet endroit étant parfois éloigné des lieux de fouilles nocturnes. Des battues ont été faites dans notre secteur, aussi depuis des mois, on ne nous signale pas de dégâts. Mais il ne semble pas possible d'éradiquer durablement le problème, tant

l'espèce est prolifique et de moins en moins farouche.

Pour se protéger individuellement, il est inutile d'envisager des grillages et du fil de fer barbelé. Ce serait des frais inutiles car ce ne sont pas des obstacles qui résistent à des sangliers qui ont envie de passer. Seule la clôture électrique est efficace.

Enfin, pour ce qui est de la dangerosité du sanglier, il faut savoir qu'il s'agit d'un animal extrêmement intelligent, qui est intuitif et devine les intentions des gens, et qui préfère toujours la fuite à la confrontation avec l'homme. Les seules attaques avérées sont le fait de sangliers aculés par des chasseurs. Quand l'animal n'a plus le choix, il défend chèrement sa vie et inflige des blessures graves aux hommes et aux chiens.

Reste un sujet controversé, celui des laies accompagnées de marcassins. Il a été constaté des gestes d'intimidation ou des attitudes d'avertissement de la part des laies, mais celles-ci n'attaquent que si vraiment elles sentent leurs petits en danger. Un chercheur assurait qu'il avait souvent approché des laies au chaudron, en compagnie de petits, sans observer aucune réaction de leur part (apparemment les laies avaient compris les intentions de l'homme). Les attaques de laies pour défendre leurs petits sont donc rarissimes, on n'en trouve d'ailleurs trace nulle part, ni dans la presse, ni dans les récits de chasse.

Voilà qui devrait rassurer nos administrés qui peuvent surprendre des sangliers en pleine activité nocturne sur leur pelouse...



## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 38, Grande rue : changement de volets - non-opposition le 24/04/2013
- 83, Grande rue : déplacement porte et fenêtre - accordé le 17/05/2013
- 17, rue de Villancy : ravalement mur de clôture - non-opposition le 21/05/2013
- 21, route de Chevreuse : clôture - non-opposition le 30/05/2013
- 1, rue de Villancy : pose d'un portail et portillon - non-opposition le 30/05/2013
- 63, rue de Villancy : fermeture partielle d'un auvent - non-opposition le 30/05/2013
- 2, chemin des Ecarts : pose de 4 châssis de toit - non-opposition le 10/06/2013
- 9, rue des Soupirs : ouverture d'une baie sur pignon - non-opposition le 20/06/2013

## DIVISIONS

- 95, route de Saint-Germain : détachement de deux terrains à bâtir

## PERMIS D'AMÉNAGER

- Rues de Villancy et Docteur Grellière : lotissement de 20 lots - accordé le 18/04/2013

## PERMIS DE CONSTRUIRE

- 1, chemin de la ruelle à Gaillard : réalisation d'une véranda - accordé le 22/04/2013
- 15, chemin des Bordes : modification sur permis existant - accordé le 29/04/2013
- 38-40, route de Saint-Germain : construction de 4 maisons - accordé le 30/04/2013
- Chemin des Ecarts : construction d'une maison individuelle - accordé le 17/05/2013

*Suite en page 8*



# COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

APPROUVE, à l'unanimité, la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme,

DIT, que conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à disposition du public en Mairie.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie, durant un mois, et d'une mention dans un journal local,

DIT, que la présente délibération sera exécutoire à compter de la transmission au représentant de l'Etat et après accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

DECIDE, à l'unanimité, d'établir un dossier de demande de subvention par le biais de la réserve parlementaire, en vue de la réfection de la Sente du Vivier à Neauphle-le-Château.

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes pour l'installation de 2 radars pédagogiques avenue de la République.

S'ENGAGE, à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE, à financer la part des travaux restant à sa charge.

DECIDE, à l'unanimité d'approuver les admissions en non valeur au titre de l'exercice 2012 des créances irrécouvrables pour la somme globale de 57.01 euros,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention pour le RCNP 78 - Racing Club de Neauphle-Ponchartrain pour un montant de 18 500.00 euros.

DECIDE, à l'unanimité, de fixer à 65 le nombre des délégués appelés à siéger au

sein de la future assemblée communautaire de la communauté de communes Cœur d'Yvelines ;

PRECISE que cette disposition est valable, aussi bien pour la période transitoire courant du 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'effet de l'extension du périmètre communautaire, au prochain renouvellement général des conseils municipaux, qu'à l'issue de ce renouvellement général ;

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet et l'AUTORISE à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à sa mise en œuvre.

AUTORISE, à l'unanimité, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », CCCY, à récupérer les archives relatives à l'occupation du sol de l'année 2003.

### FORMATION JURY D'ASSISES

Le tirage a donné les résultats suivants :  
Monsieur Frédéric, Gérard VAUTRIN, né le 13 novembre 1958 à Saint Quentin (02),  
Madame Henriette GALLOU Epouse GARNIER, née le 14 décembre 1946 à Santec (29),  
Madame Marie-Jeanne, Elise BOUQUET, née le 6 février 1943 à Bruay-en-Artois (62),  
Madame Colette MARTIN Epouse NEVEU, née le 17 janvier 1938 à Paris 15<sup>ème</sup> (75),  
Monsieur Jean-Louis PAULIAC, né le 26 mai 1953 à Tulle (19),  
Madame Catherine, Lydie LEMAITRE Epouse SOUS, née le 24 mai 1957 à Suresnes (92).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines relative au fonds de concours pour la réalisation de l'aménagement du parvis de la Mairie et la mise en place d'un accès aux personnes à mobilité réduite et autorise Monsieur le Maire à la signer.

PRÉCISE, que la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines participera à hauteur de 50 % du montant de la dépense réelle sur présentation des factures mandatées par la Commune de Neauphle-le-Château.

DECIDE, à l'unanimité, de mettre à la charge des occupants des logements municipaux les paiements des charges locatives à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

DECIDE, à l'unanimité, de la création d'un poste de Technicien territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, et de la suppression du poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2012 des créances irrécouvrables pour la somme globale de 150,45 euros.

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport d'activités 2012 sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés, de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication du rapport annuel 2012 de la Lyonnaise des Eaux.



# LA VIE DE LA COMMUNE

## FÊTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS «ARC EN CIEL»

Alain Jund

**Les familles sont venues nombreuses pour assister à la fête de fin d'année organisée par l'accueil de loisirs le vendredi 24 mai 2013.**

Tout au long de l'année, les animateurs ont sensibilisé les enfants au monde de la musique grâce aux nombreuses activités proposées sur l'accueil du midi, du soir et des mercredis.

Ils ont pu découvrir de nouvelles sonorités, créer des instruments avec des matériaux de récupération, apprendre à jouer ensemble, à suivre un rythme et réaliser des fresques sur la thématique pour se familiariser avec cet univers culturel et artistique.

Les parents ont ainsi retrouvé les tubes de leur enfance avec les maternels : « Au pays de Candy, Capitaine Flamme »...

Les élémentaires ont opté pour une orientation musicale plus moderne avec le Harlem Skake, le kuduro, Lady Mélodie...

La soirée s'est finalisée autour d'un pot « trop frais » pour la saison, avec un bon vin chaud.

Merci à tous pour votre présence  
Raphaëlle Frémaux

Notre avenir était là, autour de nos chers petits, de l'encadrement tellement impliqué tout au long de l'année, et du public de parents et grands-parents émus de tendresse.





## PIERRE PINCEMAILLE À L'ORGUE

Il y a de très nombreuses orgues dans les Yvelines. Certaines sont magnifiques comme celles de Versailles et de Houdan. D'autres, très médiocres. Dans notre village, nous avons un instrument fort intéressant, du fait de sa restauration récente menée avec patience et par un facteur particulièrement doué. Tous les virtuoses du clavier et du pédalier aiment y jouer. Souvenez-vous de Marie-Claire Alain et d'Olivier Houette, pour ne citer que la première et le dernier de renom...

En octobre prochain, ce sera le grand organiste Pierre Pincemaille qui se mettra au clavier de l'orgue de l'église Saint-Nicolas. Sachant qu'il descendra du splendide Cavalier-Coll de la cathédrale de Saint-Denis pour arriver jusqu'à nous, on peut imaginer qu'il le fait parce qu'il trouve à l'instrument de Neauphle de grandes vertus musicales.

Pierre Pincemaille est un organiste accompli

avec un talent en plus : l'improvisation. Le concert qu'il nous propose le dimanche 6 octobre dans le cadre de la 24<sup>ème</sup> Saison de RITMY, nous fera entendre des œuvres bien choisies de Bach à Duruflé et, point d'orgue, bouquet final ou feu d'artifice comme vous voudrez, se terminera par une création du moment, fugace et unique, privilège des auditeurs de cet « ici et maintenant ».

Ajoutons que l'orgue est un instrument merveilleux, riche de sonorités et de nuances que son abord religieux, puisqu'il est le plus souvent construit dans les chœurs ou les tribunes d'églises, peut gêner. Il faut que les païens dans le genre du rédacteur passent sur cet obstacle, car l'orgue a une magie orchestrale qu'un interprète de la qualité et de la virtuosité de Pierre Pincemaille révèle si efficace qu'elle vous fait oublier, et le temps qui suspend son écoulement aux croches et rondes qui s'en envolent, et le lieu, si sacré soit-il...

**Un conseil : ne manquez pas cet événement musical exceptionnel.**

Réservation sur le site de RITMY : [www.ritmy.fr](http://www.ritmy.fr)



*Suite de la page 6*

- Sente de Bricassard : construction d'une maison individuelle - accordé le 21/05/2013
- 10, rue Milon 1<sup>ER</sup> : modification de permis existant, suppression châssis de toit - accordé le 29/05/2013
- Rue Marius Minnard : construction d'une maison individuelle - refus le 07/06/2013
- Chemin de Gaillarbois lot B : modification des huisseries sur permis existant - accordé le 12/06/2013
- 8, rue d'Orbec : construction d'une maison individuelle - accordé le 01/07/2013

## BRIC À BRAC À LA BROCANTE



**Quel beau 16 Juin ! Le Vide-Grenier de Neauphle-le-Château, a eu vraiment beau temps en 2013 et en fin de compte, grande chance alors que l'on voit depuis quelque mois, le baromètre fatiguer son ressort à passer d'un excès de pression à une dépression piteuse et à nous faire des temps qui ne sont guère de saison.**

C'est fou comme le facteur climatique peut engendrer de choses positives : une installation un peu tardive, tranquille donc

sans bousculade ; des exposants ni transis ni trempés donc détendus ; un afflux exceptionnel de visiteurs et donc d'acheteurs ; des appétits et des soifs renouvelés et donc une forte répétition de retours gourmands au buffet-buvette. Il n'y a guère mieux qu'un chouette croissant, une belle crêpe au Nutella ou un sandwich bien garni pour procurer un plaisir aussi innocent que réel et ragailardir un exposant fatigué.

« Foire à tout » est vraiment le terme qui s'impose. Foire pour son atmosphère bon enfant, joyeuse, conviviale où tout le monde se parle et plaisante comme des amis d'enfance... Foire à tout, car on y trouve absolument n'importe quoi : des lampes, de la vaisselle, des jouets, des vêtements, des appareils électroniques, des meubles, des piles de livres et bien d'autres choses encore (voir Jacques Prévert), plus surprenantes comme cette toupie à béton...

Donc, nez au vent, nous voilà partis à la découverte. Là, un vendeur s'indigne qu'on lui

propose 1 euro pour une tabatière qui lui vient de son père et qu'il a toujours connue. Et là, on le comprend alors que les 100 euros pour cette chaise toute percée, mais sans la commodité qu'offraient certaines assises dédiées, semblent carrément hors de propos. Plus loin, ce sont deux dames pleines de charme qui se disputent d'avoir vu cette boîte à bijoux en premier. Quoi faire, sinon une petite enchère ?

Et les chalands passent et repassent, réfléchissant, promettant de revenir juste pour se défiler encore plus vite, mais finalement craquant en se disant qu'ils vont rater la bonne affaire. Et les 18 heures sonnent au clocher, marquant le fatidique et impératif repli. C'est dur de remballer. Certains objets sont laissés là et proprement portés vers la grosse benne prévue pour une destruction certaine à laquelle d'autres gens, l'esprit farfouilleur et de grande agilité, font échapper. Les tables se replient, les caisses remontent en voiture, et les exposants fourbus, mais heureux d'avoir vécu une journée mémorable, les poches un peu plus pleines et leurs coffres bien plus vides, s'en retournent sans hâte.

Si vous aussi l'année prochaine voulez participer à cet événement très neauphléen (26 ans déjà !), notez que c'est le Syndicat d'Initiative qui l'organise (mention très bien) à partir du troisième samedi de mai. À cocher sur vos calendriers...

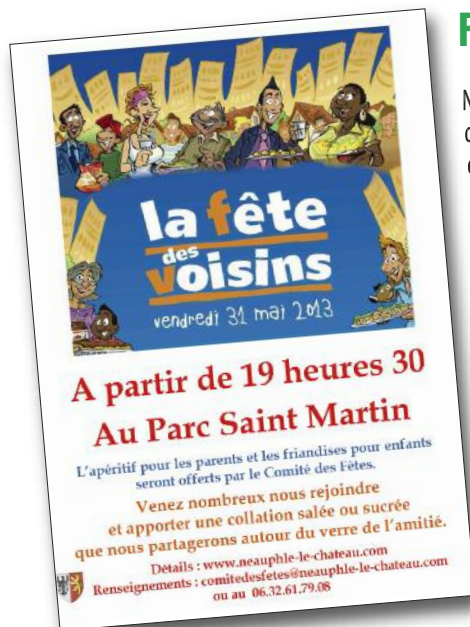
## FÊTE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Une fête le 28 juin, c'est vraiment chouette. Le plan est prêt : 19h à 22h, avec remise des Permis Piéton CE2, des dictionnaires CM2, Chorale, puis kermesse et buffet de 20h à 22h. Dans la réalité, c'est chaleureux, animé des cris des enfants, des voix des maîtres, des appels des parents, au milieu des crépitements des photographes et du partage convivial du buffet.

On y trouve aussi des événements qui marquent un enfant : le dictionnaire qui montre le passage au collège, la chorale qui exprime la discipline du choriste, et la beauté des chants, et quelque part nous ressentons la fin d'une période qui ouvrira sur une nouvelle année.

## L'AUDITION DE MUSIQUE QUI A EU LIEU À LA MJP LE SAMEDI 8 JUIN : VIOLON, GUITARE ET PIANO.

Seulement ? Non bien sûr, travail, répétition, efforts, talents révélés, stress, et surtout le plaisir et la récompense dans les émotions ressenties.



## FÊTE DES VOISINS

Nous étions 100 et plus à la fête des voisins, dans la cour de l'école. Accueil des nouveaux, découvertes des activités, nous avons pu partager, se retrouver ou rompre des solitudes !

A l'an prochain



## FÊTE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

**Soirée idéale et temps de rêve en ce printemps 2013 avec la fête de l'école maternelle.**

Les enfants sont transformés en papillons par l'équipe d'animation et les enseignants, la ruche bourdonne d'impatience et de trac, pendant que les parents attendent plus ou moins patiemment la sortie de leur enfant. Depuis l'arrière-scène, l'on peut sentir le stress des coulisses, l'enjeu pour l'équipe, l'attente des familles.

Puis les papillons s'envolent, et plus tard, par classe, tous les enfants auront dansé et chanté, sous le feu des caméras et appareils photos.

Ensuite, la liste des stands était longue : maquillage, fil électrique, queue de la



vache, clown à trou, pêche aux canards, course en sac, le jeu faisait partie de cette fête de nos chers petits.

Enfin, avec l'aide des parents d'élèves, chacun a pu partager, faire connaissance ou retrouver les relations de l'année.

Merci à notre Directeur M. Christophe Courbaud qui nous quitte, et bienvenue à la nouvelle Directrice Mme Véronique Ghéradini qui arrive, à la rentrée.





## LES 4<sup>ÈME</sup> MÉDIÉVALES DE NEAUPHLE...

**Le Lions Club de Neauphle-le-Château a organisé un nouveau week-end festif – à vocation caritative – sur le thème du Moyen-âge. Les 1<sup>er</sup> et 2 juin dernier, pour la quatrième fois le cœur du village Yvelinois s'est transformé en un grand site médiéval.**

Toute l'animation des Médiévales était assurée par de nombreuses troupes spécialisées dans la reconstitution de la vie du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dès l'arrivée débutait la promenade dans le temps. Grâce au service de location de costumes proposé par Les Ateliers de Jehanne, chacun pouvait revêtir l'habit du Moyen-âge de son choix, les enfants pouvaient se laisser tenter par les équipements proposés par La Petite Armurerie. Des tuniques, aux cottes de maille et armures, aux épées, en passant par les casques et les coiffes d'époque, il y en avait pour tous les goûts, pour les petits comme pour les grands.

Le Tournoi de la Lance d'Argent 2013 a vu s'affronter pendant les 2 jours 14 chevaliers de la troupe Excalibur venus d'Amérique, de Pologne, d'Italie et de France.

Entre les manches de ce tournoi, il était possible de découvrir le Forgeron Démo de Jadis qui a façonné pendant la durée de la fête une lame de combat remise au vainqueur du tournoi et de participer au Chantier médiéval des Bâisseurs de Cathédrales.

Après avoir découvert le camp Viking et admiré Le Drakkar de Rollon, navire de guerre d'une longueur spectaculaire de 12 mètres, il était possible de revivre avec Les Ateliers Vagabonds les techniques de forge et d'ateliers textiles du Moyen-âge.

Vhrend a accueilli une fois encore les petits et les grands pour des jeux médiévaux.

Le Fou Gueux Jongleur nous a émerveillés par sa dextérité et ses facéties. Les visiteurs ont montré leur habileté au tir à l'arc en participant à une Chasse au sanglier en compagnie de Robin des Bois.

Après avoir apprécié la qualité du marché médiéval, soif et faim étaient assouvies à la Taverne et à la Rôtisserie. AL CANTARA a ponctué la fête de musiques et de danses.

La soirée de samedi s'est achevée par un grandiose spectacle de feu « LE FEU DE CROM » présenté par les TERRACROM.

Les médiévales 2013 furent 2 journées de détente, des moments ludiques et pédagogiques dans une ambiance très sympathique que vous avez pu partager en famille.

Il convient de souligner l'appui logistique de la commune de Neauphle le Château. Sans cette aide, il ne nous serait pas possible de "monter" cette opération, que Monsieur le Maire, le conseil municipal et les services techniques en soient remerciés.

Nos remerciements vont également aux sponsors et donateurs sans lesquels il ne nous serait pas possible de présenter un tel plateau toujours plus riche d'année en année et aux nombreux bénévoles qui, pendant ces deux journées, ont travaillé sans relâche à nos côtés.

Il ne nous reste plus qu'à vous donner rendez-vous l'année prochaine pour la 5<sup>e</sup> édition des Médiévales de Neauphle le Château.

### A PROPOS DU LIONS CLUB

Le Lions Club de Neauphle-le-Château existe depuis 1987 et compte 26 membres.

L'organisation mondiale regroupe 1,3 million de membres répartis dans 45 000 clubs et présent dans 205 pays, c'est le Club service le plus important au monde. Depuis 1917, date de sa création par Melvin Jones, les Lions clubs aident les non-voyants et handicapés visuels et s'investissent dans le domaine des services à la communauté et en faveur des jeunes à travers le monde. L'intégralité des bénéfices dégagés par cette manifestation sera reversée comme à chaque fois à de nombreuses œuvres sociales de la région.

**Nous avons distribué au cours de l'année Lions 2012-2013 :**

- dons en euros : 22 395 euros
- dons en nature (estimés en euros) : 10 663 euros
- heures de Don de soi : 3 015 heures



REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image